



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°23/071

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Port 4603, Route des Etangs, sur la commune de Gonfreville l'Orcher dont la référence Haropa Solutions est le n° 5696 et en vue de l'implantation d'une activité de stationnement de remorques poids lourds et pour de la petite manutention de conteneurs vides.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société JPL & ASSOCIES, dont le siège social est situé 58 rue du Bassin – 76760 YERVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 383 796 638, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société JPL & ASSOCIES ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-075 portant sur la dépendance susvisée le 28 août 2023.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une surface de 12 221 m² située Port 4603, Route des Etangs, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 10 ans environ à compter du 15 mars 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-075 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.